

Ligue Réunionnaise de Voile

Instructions de Course

Nom de l'épreuve : Championnat de la Réunion Habitable

Dates et lieux : Journée 3 le 20 mai 2018 au Club Nautique Portois

Autorité Organisatrice : Club Nautique Portois - Ligue Réunionnaise de voile

1 REGLES

- La régata sera régie par :
 - les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile à partir de janvier 2017-2020*.
 - Le règlement sportif LRVoile
 - Les présentes instructions de course
 - Les annexes aux instructions de course
- Sécurité et équipement : Les navires devront être équipés des *équipements réglementaires standards*.

2 PUBLICITE

- L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- La régata est ouverte à tous les bateaux de type habitable muni d'un certificat IRC à jour.
- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et réglant les frais d'inscription définis en annexe.

4 PARCOURS

- Les parcours sont précisés en annexe le jour de la régata.

5 CLASSEMENT

- Le Système de classement est en temps compensé IRC.
- Le classement du Championnat est de type Trophée: le résultat de chaque journée compte pour un score au classement final.
- Si 4 manches et plus sont courues dans la journée, la plus mauvaise sera retirée.
- Le Championnat sera validé à partir de deux journées courues.
- Si 4 journées et plus sont courues, le plus mauvais score sera retiré du classement du Championnat.



www.ffvoile.org

Partenaire officiel

9 COMMUNICATION RADIO

- Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux sauf en cas d'urgence ou d'abandon.
- Le canal utilisé par le comité de course est le 77.

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 CONTACTS DE L AUTORITE ORGANISATRICE

Ligue Réunionnaise de Voile :

Téléphone 02 62 33 23 28 Mail : LRV974@wanadoo.fr

Club Nautique Portois :

Téléphone 0692 04 09 65 Mail : clubnautiqueportois@yahoo.fr